



AVIS D'APPEL PUBLIC À LA CONCURRENCE

Identification de l'organisme qui passe le marché :

CENTRE INTERCOMMUNAL D'ACTION SOCIALE LANDES D'ARMAGNAC
500 route de Saint-Justin 40240 Labastide d'Armagnac
Tél : 05 58 45 58 85

Mode de passation choisi : Marché à bons de commandes selon une procédure adaptée (article R2181-2 du CCP) avec un seuil maximum à 200 000 euros.

Objet du marché : Confection et conditionnement de repas sous liaison froide (repas destinés à être livrés à domicile par le CIAS des Landes d'Armagnac).

Durée : Marché annuel renouvelable par reconduction expresse (dans la limite de 3 années) à compter du 1^{er} février 2024.

Renseignements d'ordres juridique, économique ou technique : Tous les éléments nécessaires sont précisés dans le règlement de la consultation ainsi que dans le cahier des charges. Ces documents seront téléchargeables sur le site <https://marchespublics.landespublic.org>

Critères d'attribution : Valeur technique : coefficient de pondération de 0.70 (qualité des menus 0.60 et valeur de l'offre 0.10) - Prix des prestations : coefficient de pondération de 0.20 - Provenance des produits alimentaires : coefficient de pondération de 0.10

Le pouvoir adjudicateur se réserve le droit de négocier tout ou partie des offres de prestations en fonction des propositions et de son intérêt à agir. Le pouvoir adjudicateur se réserve, également, la possibilité d'attribuer le marché public sur la base des offres initiales sans négociation.

Date d'envoi à la publication : Le lundi 4 septembre 2023

Date limite et lieu de remise et des offres : Avant le **vendredi 3 novembre 2023 à 12h00**. L'offre est à remettre au format dématérialisé sur la plateforme : <https://marchespublics.landespublic.org>

Renseignements : CIAS des Landes d'Armagnac Tél : 05 58 45 58 85 - Mail : chrystele.rabe@ciasla40.fr

L23AL04076



AVIS D'APPEL PUBLIC À LA CONCURRENCE PROCÉDURE ADAPTÉE OUVERTE

Acheteur :

CIAS DU PAYS D'ORTHE ET ARRIGANS
156 route de Mahoumic 40300 Peyrehorade

Contact : service commande publique - 05.58.73.60.03 - contact@orthes-arrigans.fr
Siret n° 2000 7568 70 00067

Groupe de commandes : non

Accès aux documents de la consultation (lien URL vers le profil acheteur) : <https://marchespublics.landespublic.org>

Objet du marché : Location de véhicules frigorifiques destinés au portage de repas à domicile

Durée : 36 mois

Lieu principal d'exécution du marché : Misson

Le marché n'est pas alloté et n'est pas décomposé en tranches.

Marché réservé : non

Visite obligatoire : non

Marché de fournitures et services

Présentation des offres par catalogue électronique : non

Réduction du nombre de candidats : non

Possibilité d'attribution sans négociations : oui

L'acheteur exige la présentation de variantes : non - une variante facultative est prévue

Réponse obligatoire à l'offre de base : non

Prestations supplémentaires éventuelles (PSE) : la consultation comprend des PSE obligatoires et facultatives

Tous les documents de la consultation sont disponibles sur le profil acheteur (moyens de communication communément disponibles)

Date et heure limite de réception des offres : **22 septembre 2023 à 12 h** sur la plateforme marchés publics des Landes <https://marchespublics.landespublic.org>

Renseignements complémentaires : les demandes de renseignements doivent être transmises via le profil acheteur.

Date d'envoi de l'avis à publication : 23/08/2023

L23AL04004



COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU GRAND DAX MODIFICATION DE DROIT COMMUN N° 1 POUR MISE EN COMPATIBILITÉ DU PLUI-H

La modification de droit commun n°1 du PLUI-H a été engagée par arrêté du Président en date du 22 juin 2023, et nécessite des adaptations qui portent sur le règlement écrit, le règlement graphique et les OAP.

Au terme de l'enquête publique, le Conseil communautaire du Grand Dax, après examen des observations du public, des personnes publiques associées, et du rapport du commissaire enquêteur (conclusions et avis motivé), pourra approuver la modification de droit commun n° 1. Après approbation et réalisation des modalités de publicité obligatoires, la modification n° 1 sera rendue opposable.

La Vice-présidente du Tribunal Administratif de Pau a désigné, par décision en date du 26 juillet 2023, Monsieur Jean-Louis LEVET, commissaire enquêteur titulaire, et Monsieur Cédric GRANGER, commissaire enquêteur suppléant.

L'enquête publique se déroulera **du mercredi 20 septembre 2023 à 9 h au vendredi 20 octobre 2023 inclus à 17 h**, soit une durée de 31 jours, sauf prorogation décidée par le commissaire enquêteur. Le siège de l'enquête publique est fixé à la Communauté d'Agglomération du Grand Dax, 20 Avenue de la Gare à Dax (40100).

Le commissaire enquêteur sera présent en mairies de Dax, Heugas, Narrosse, Rivière-Saas-et-Gourby, Saint-Paul-lès-Dax, Saint-Vincent-de-Paul et Seyresse, pour recevoir le public, et les observations écrites ou orales, aux dates et heures suivantes :

Mairie de Dax : Mercredi 20 septembre 2023 de 9 h à 12 h

Mairie de Rivière-Saas-et-Gourby : Mercredi 27 septembre 2023 de 14 h à 16 h

Mairie de Saint-Vincent-de-Paul : Vendredi 29 septembre 2023 de 9 h à 11 h

Mairie de Seyresse : Mercredi 4 octobre 2023 de 14 h à 16 h

Mairie de Heugas : Samedi 7 octobre 2023 de 9 h à 12 h

Mairie de Narrosse : Jeudi 12 octobre 2023 de 9 h à 11 h

Mairie de Saint-Paul-lès-Dax : Vendredi 20 octobre 2023 de 14 h à 17 h

Un dossier d'enquête publique et un registre seront consultables au siège de la Communauté d'Agglomération du Grand Dax, 20 Avenue de la Gare 40100 Dax, aux jours et horaires d'ouverture habituels (soit du lundi au vendredi de 8 h 30 à 12 h 20 et de 13 h 40 à 17 h 30) et en mairies de Candresse, Dax, Herm, Heugas, Narrosse, Rivière-Saas-et-Gourby, Saint-Paul-lès-Dax, Saint-Vincent-de-Paul et Seyresse, aux jours et heures habituels d'ouverture des mairies.

Le dossier d'enquête publique sera également disponible en format électronique et consultable 7j/7, 24h/24 durant l'enquête publique sur le site internet de la Communauté d'Agglomération du Grand Dax à l'adresse suivante : www.grand-dax.fr

Le dossier comprend une note de présentation non technique, le rapport de présentation et ses annexes, le formulaire cas par cas ad hoc et ses annexes, l'avis de la MRAE, l'avis de la CDPENAF, un registre d'enquête à feuillets non mobiles, coté et paraphé par le commissaire enquêteur.

Toute personne pourra, à sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête publique, également disponible sur le site internet du Grand Dax, auprès de la Communauté d'Agglomération du Grand Dax, 20 Avenue de la Gare 40100 Dax.

Le public pourra prendre connaissance du dossier et consigner ses observations et propositions, sur les registres ouverts à cet effet, ou les adresser par correspondance à l'adresse suivante : Communauté d'Agglomération du Grand Dax, à l'attention de Monsieur le Commissaire Enquêteur, modification de projet n°1, 20 Avenue de la Gare 40100 Dax, ou par courriel envoyé à enquetepublique.m1.pluih@grand-dax.fr. Cette adresse courriel sera effective du mercredi 20 septembre 2023 à 9 h au vendredi 20 octobre 2023 inclus à 17 h, période de l'enquête publique. Toute observation et proposition, courrier postal ou courriel, réceptionné après vendredi 20 octobre 2023 à 17 h, ne pourra être pris en considération par le commissaire enquêteur.

Une copie du rapport et des conclusions du commissaire enquêteur sera transmise à la Présidente du Tribunal Administratif et déposée au siège de la Communauté d'Agglomération du Grand Dax et en mairies de Candresse, Dax, Herm, Heugas, Narrosse, Rivière-Saas-et-Gourby, Saint-Paul-lès-Dax, Saint-Vincent-de-Paul et Seyresse pour y être tenue à la disposition du public, pendant un an à compter de la date de clôture d'enquête. Ils seront également mis en ligne sur le site internet de la Communauté d'Agglomération du Grand Dax.

Tout renseignement peut être obtenu auprès de la Direction de l'Aménagement de la Communauté d'Agglomération du Grand Dax, 20 Avenue de la Gare 40100 Dax (05 58 56 39 69).

L23AL03880

LES ANNONCES LANDAISES SONT
HABILITÉES DANS LE DÉPARTEMENT 40

NOUS PUBLIONS ÉGALEMENT
VOS ANNONCES LÉGALES
SUR TOUTE LA FRANCE, SANS SURCÔÛT